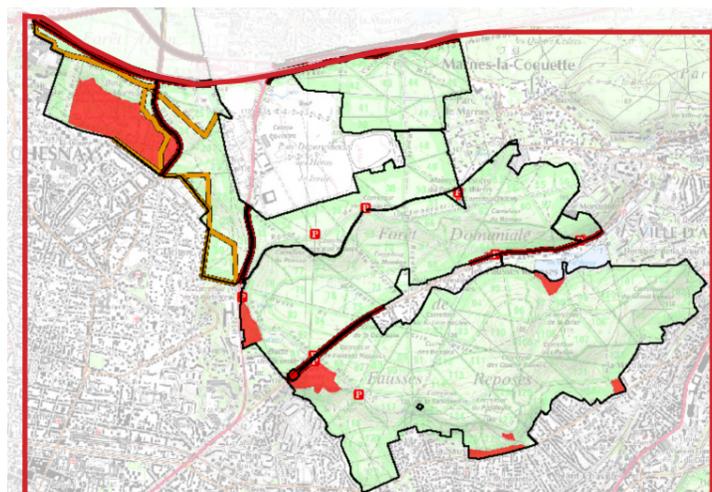


Ici, l'ONF sécurise la forêt grâce à une coupe de sécurité

Forêt domaniale de Fausses-Reposes

Début des travaux : 22 novembre

— Périmètre des coupes



Coupe de sécurité



Les arbres dépérissants et dangereux aux abords des chemins, des routes et des infrastructures sont coupés pour assurer la sécurité de tous.

Durant l'exploitation, pour des raisons de sécurité, le chantier est interdit au public



Accès interdit
au public

Ces travaux vont engendrer temporairement quelques désagréments

- Certaines voies ou entrées de forêt peuvent être temporairement fermées.
- Le bois sera stocké sur une place de dépôt au bord des chemins forestiers.
- Une remise en état des sentiers sera réalisée en fin de chantier.

Comment est valorisé le bois prélevé ?

Les bois font l'objet d'un tri par l'ONF. Selon leurs qualités, ils seront utilisés : pour les produits de qualité, en bois d'œuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...) ; en bois de trituration pour la fabrication de panneaux de particules ; et enfin pour les petits bois, en bois de chauffage en circuit court ou en plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Le saviez-vous ?



Les branches et rémanents d'exploitation faisant moins de 7cm de diamètre sont laissés sur place dans les parcelles. Leurs décompositions permettent de nourrir le sol de la forêt et les espèces inféodées au bois mort, indispensable à l'écosystème forestier.